

AVIS N° 44/18

SEANCE DU	05/09/2018
INTITULE	Portant aménagement du calendrier des séances de négociation
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL

Article 1 :

Conformément à l'article 2, alinéa b de la décision 02/98 modifiée et complétée par la décision 10/02 relative aux règles de gestion des séances de négociation, le calendrier des séances de négociation sur les valeurs mobilières sera aménagé selon le planning ci-dessous.

Article 2 :

Si la journée du 1er MOHARRAM coïncide avec la journée du lundi 10/09/2018, le nouveau planning de cotation des valeurs mobilières sera comme suit :

N° de séance	Ancien planning	Nouveau planning
1837	lundi 10/09/2018	mardi 11/09/2018
1838	Mercredi 12/09/2018	Jeudi 13/09/2018

Si la journée du 1er MOHARRAM coïncide avec la journée du mardi 11/09/2018, la séance du mercredi 12/09/2018 sera reportée au jeudi 13/09/2018.

Le planning habituel des séances de cotation reprendra le lundi 17 septembre 2018.

Article 4:

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel de la Cote.